




**Documents:**

 [Données de base sur les PNR](#) <sup>[2]</sup>

**Voir aussi :**

[Argumentaire. Questions réponses sur les PNR](#) <sup>[3]</sup>

[Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?](#) <sup>[4]</sup>

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

## Des territoires remarquables

C'est la préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines (traditions populaires, savoir-faire techniques) qui est à la base du projet de développement des Parcs naturels régionaux.

Le classement en Parc naturel régional ne se justifie que pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comporte suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international.

Il y a aujourd'hui 51 Parcs naturels régionaux en France, qui représentent 15 % du territoire français, plus de 4300 communes, plus de 8,5 millions d'hectares et près de 4 millions d'habitants.

## Une marque déposée

Les territoires des Parcs naturels régionaux sont classés par décret et obtiennent la marque « Parc naturel régional ». Elle est attribuée par l'Etat à chacun des Parcs lors de leur classement et correspond à une charte graphique nationale. Elle est composée d'un emblème figuratif et d'une

dénomination propre à chaque Parc, mis en forme selon une charte graphique nationale. La marque " Parc naturel régional " permet d'identifier le territoire classé et les actions menées par l'organisme de gestion du Parc. Elle permet aussi d'appuyer le développement économique local. En effet, certains produits, prestations et savoir faire repondant aux critères ont obtenu la marque Valeurs Parc naturel régional.<sup>[1]</sup>

Le logotype de chaque Parc naturel régional est propriété du ministère en charge de l'Environnement qui en concède la gestion au Parc. Afin de garantir sa protection, le logotype de chaque Parc fait l'objet d'un dépôt à l'Institut National de la Propriété Industrielle. Son usage est strictement réglementé.

## Mosaïque de paysages et diversité des territoires

Les territoires des 51 Parcs naturels régionaux sont constitués par une mosaïque de paysages et de milieux naturels.

- La forêt couvre 37 % de la surface totale des Parcs naturels régionaux (contre 26 % en France métropolitaine) avec de grandes variations (de 80 % pour le Parc du Haut Languedoc à 2 % pour le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin).
- La surface agricole représente près de 40 % de la surface totale des Parcs naturels régionaux. La moitié de cette surface est constituée de pâturages.
- Les zones construites couvrent seulement 1,9% des territoires.

Répartis sur l'ensemble du territoire français et d'Outre-Mer, les Parcs naturels régionaux comptent les paysages les plus emblématiques de France : des Volcans d'Auvergne, à la Camargue, du Queyras à la Brière, des Bocages, aux terrasses, des paysages de montagne aux paysages de grandes cultures...

Certains Parcs sont situés sur une seule Région et un seul département (comme celui de la Brenne), des Parcs sont situés sur plusieurs régions et plusieurs départements (les Ballons des Vosges, situé à cheval sur 3 régions et 4 départements, le Morvan sur une seule région mais sur 3 départements).

Il y a des grands Parcs (395 000 hectares pour les Volcans) ...et des petits Parcs : 24 500 hectares pour la Haute Vallée de Chevreuse.

Certains sont composés de beaucoup de communes (Lorraine avec 188 communes et 219 000 hectares), et certains Parcs en ont très peu comme la Camargue ou la Guyane.

Certains Parcs sont très peuplés (250 000 habitants dans les Ballons des Vosges), d'autres le sont beaucoup moins (Queyras avec 3000 habitants).

La densité de population des Parcs naturels régionaux est en moyenne de 41 habitants au km<sup>2</sup>. Les moins densément peuplés sont les Parcs de Guyane avec 1,5 hab./km<sup>2</sup> et de Corse avec 7 hab./km<sup>2</sup>. Les plus densément peuplés sont les Parcs Haute Vallée de Chevreuse avec 189 hab./km<sup>2</sup> et

de Scarpe Escaut avec 360 hab./km2.

Il y a des Parcs anciens qui existent depuis plus de 50 ans (Armorique, Scarpe Escaut), et des plus récents (Baronnies Provençales, le dernier créé en 2015).

## Un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable

Sur les 51 Parcs, on peut trouver :

- des espèces emblématiques (l'Ibis rouge, la Loutre d'Europe, le Grand Tétrás, le Phoque-veau marin, le Faucon pèlerin, le Mouflon de Corse, la Chouette chevêche, la Grue cendrée, le Loup, le Butor étoilé, la Tortue luth, le Vautour fauve, le Lynx, le Flamant rose... des Orchidées, des papillons remarquables, ...

- une grande variété d'habitats naturels  
De la forêt, des landes, des cultures, des habitats herbacés, des habitats marins, des eaux douces et marécages.

- des réserves naturelles nationales, domaniales et régionales.

- 12 % des Parcs sont composés de sites Natura 2000 (reconnus pour l'intérêt européen des leurs espèces et habitats naturels – Directives « habitat » et « oiseaux »).

- 10 Parcs composés de grandes zones humides (les Parcs comptent 3 fois le pourcentage national de zones humides)

- 9 des 22 sites Ramsar français (reconnus internationalement pour l'intérêt de leurs zones humides - convention de Ramsar).

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires reconnus pour la richesse de leur patrimoine naturel et culturel, la diversité et richesse de leur patrimoine bâti, la grande variété de leurs terroirs, la beauté de leurs paysages (qui pour certains sont reconnus internationalement).

On peut trouver de nombreux sites classés, sites inscrits sur les territoires des Parcs. Plusieurs sites français inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco se trouvent sur les territoires de Parcs : la réserve naturelle de Scandola en Corse, les bords de la Loire sur le Parc Loire-Anjou-Touraine.

---

**Source:** <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/quest-ce-quun-parc-naturel-regional-definition>

### Liens:

[1] <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/node/4824>

[2] <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/article/donneesdebasepnr.13.04.15.xls>

[3] <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/argumentaire-questions-reponses-sur-les-pnr>

[4] <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/videos/quest-ce-quun-parc-naturel-regional>